



Montpellier, le 06 juin 2024

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU DISTRICT

Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale élective du District de l'Hérault de Football qui aura lieu le 22 juin 2024 à 9h30 à l'Espace Chai de la Gare, 10 boulevard du moulin, 34150 GIGNAC.

L'émargement débutera à 8h00 et finira à 9h30.

Les retardataires pourront assister à l'Assemblée **mais ne pourront pas voter.**

A ce titre, vous trouverez, joints à la présente, tous les éléments nécessaires à votre information :

- l'ordre du jour,
- une attestation de pouvoir (*à remplir en cas d'absence du président**),
- la liste des candidatures recevables,
- le budget prévisionnel 2024/2025
- le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 02 décembre 2023
- le coupon repas à retourner au District avant le lundi 17 juin

* En cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de vous faire représenter, au choix :

- par un licencié de votre club,
- par un licencié d'un autre club qui représentera lui-même son propre club lors de l'Assemblée Générale.

Pour rappel, un pouvoir en bonne et due forme doit :

- **Comporter le nom, le prénom et la signature du Président**
- **Comporter le cachet du club**
- **Mentionner expressément le mandataire désigné.**

Tout pouvoir irrégulier sera rejeté et ne permettra pas au bénéficiaire de participer aux votes.

Le cas échéant, merci de compléter l'attestation de pouvoir ci-jointe et **la présenter en format papier le jour de l'Assemblée Générale.**

Nous vous rappelons enfin que le jour de l'Assemblée Générale :

- **vous devrez être muni(e) d'une pièce d'identité,**
- le bénéficiaire d'un pouvoir devra en outre être en mesure justifier de sa majorité, sa qualité de licencié depuis plus de six mois au cours de la saison 2023/2024 et ne pas être en état de suspension.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

David Blattes,
Président du District de l'Hérault



